



La Haye, 16 Octobre 2025

NONCIATURE APOSTOLIQUE
AUX PAYS - BAS

Prot. N. 9/I.10.B.

Révérénd Père Leroy,

En référence à Votre lettre en date du 24 juin dernier, par laquelle vous signalez la tenue de la Rencontre annuelle de la Communauté catholique francophone à La Haye, du 16 au 19 octobre prochain, ainsi que la possibilité d'un message du Souverain Pontife à cette occasion, j'ai l'honneur de vous faire parvenir, ci-après, le texte du Message pontifical préparé pour cet événement.

**« Aux participants à la rencontre des
Communautés Catholique Francophones dans le Monde
LA HAYE**

Révérands aumôniers et éminents représentants laïcs des Communautés catholiques francophones dans le monde, que la paix du Christ soit avec vous! Au nom de Sa Sainteté le Pape Léon XIV, je vous adresse ce message à l'occasion de votre rencontre annuelle sur le thème : Amour et Vérité se rencontrent, Justice et Paix s'embrassent (Ps 84).

Les vœux que vous adresse le Saint-Père résonnent de manière encore plus vibrante dans cette belle ville, siège d'institutions de justice internationale, qui nous rappelle que la paix véritable est le fruit de la justice. « Il n'y a pas de paix sans justice », écrivait Saint Jean-Paul II aux dirigeants des Nations, ajoutant aussitôt après qu'« il n'y a pas de justice sans pardon » (Message pour la 35eme Journée Mondiale de la Paix).

Dans un contexte international douloureusement marqué par nombre de conflits armés, théâtres de graves violations de la dignité de la personne humaine et des peuples, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité — qu'en cette ville on se propose de juger et de condamner — il peut sembler discordant d'affirmer et de promouvoir la valeur du pardon. En effet, ce dernier est souvent perçu comme une alternative à la justice et assimilé à une capitulation ou à une défaite.

./.

Reverend Pere Marc Leroy
Curé de la Paroisse Tous les Saints
Malakkastraat 1bis, 2585 SG

La Haye

L'absence de pardon, en revanche, fait perdurer les anciennes tensions ou alimenter de nouvelles pouvant conduire à une course aux armements et priver les peuples des ressources qui seraient nécessaires au développement humain intégral.

Or le pardon n'exclut pas la justice, entendue comme la condamnation du délit commis et la réparation du préjudice causé, mais il la présuppose et s'en nourrit. Grâce au pardon, la dimension purement punitive de la justice est dépassée et les bases d'une paix durable sont jetées. Cela vaut non seulement au niveau personnel et communautaire, mais aussi au niveau des relations internationales, dans la mesure où le pardon permet de dépasser les condamnations réciproques et les représailles sans fin, potentiellement porteuses de nouveaux conflits.

Dans cette perspective, le rôle de la mémoire revêt une importance particulière car, purifiée par la justice et le pardon, elle peut contribuer à prévenir de nouveaux conflits. Par conséquent, la préservation des lieux de mémoire collective des peuples, tels que les monuments, les cimetières ou les lieux de culte, participe à la construction de la paix et au développement des peuples. Le Saint-Siège promeut, dans les instances multilatérales appropriées, la protection de ces lieux pendant les conflits armés ainsi qu'à l'issue de ceux-ci, et réaffirme avec détermination l'interdiction pour les belligérants - inscrite dans le droit international humanitaire - de commettre des actes hostiles contre les monuments historiques, les œuvres d'art ou les lieux de culte qui constituent le patrimoine culturel ou spirituel des peuples.

Le Pape Léon XIV invite les Communautés catholiques francophones du monde entier, qui sont souvent les gardiennes de la mémoire et de la tradition vivante des peuples, à être les témoins de l'amour du Christ et des artisans de justice, de pardon et de paix, afin que l'amitié entre les peuples l'emporte sur les incompréhensions et les peurs et que soient édifiées des sociétés plus fraternelles, plus justes et plus solidaires.

Vous confiant à l'intercession de la Vierge Marie, Reine de la paix, il vous accorde bien volontiers, ainsi qu'à vos familles la Bénédiction apostolique.

Pietro Cardinal Parolin
Secrétaire d'État de Sa Sainteté »

En vous assurant, Révérend Père, de mes prières pour le bon déroulement spirituel et pastoral de cette rencontre, je vous prie de bien vouloir agréer l'expression de ma très haute considération et de mes sentiments religieux les plus dévoués dans le Seigneur.

Votre dévot
